

Folklore amusant et très peu connu du Hurepoix-Sud de l'époque du Roi Soleil

Le curé de Chastres, du Puel (1663-1676) assista à ce synode

Nouveaux entretiens des jeux d'esprit et de mémoire

Ou conversation plaisante
(Par M. le marquis de Châtres)

(Lyon, 1709, extraits)

Entretien I

Comme je finissais cet entretien on m'apporta une lettre de M. l'archevêque de Paris, à qui j'avais l'honneur d'appartenir, il me mandait qu'il commençait à remplir le premier devoir de son emploi, en allant tenir un synode dans le doyenné de Montlhéry proche de Châtres, où il espérait que je voudrais bien lui prêter une paire de draps, une table et une salle pour assembler les curés du doyenné.

Le lendemain, il ne manqua pas d'arriver au château de Châtres accompagné de M. de la Brunetière son grand vicaire qui depuis a été évêque de Saintes et de M. l'abbé du Tillot fort habile prédicateur qui fit harangue pour l'entrée du synode avec un applaudissement général de tous les auditeurs.

Au sortir du dîner, ce prélat commanda à un valet de chambre de faire entrer sans confusions les uns après les autres, ceux qui demanderaient d'être admis à l'audience et qu'il fit entrer s'il pouvait, les plus propres et ceux d'une physionomie plus revenante toujours les premiers. Le valet de chambre trouva à la porte une demoiselle fort belle et fort ajustée. Il vint dire au prélat qu'il trouvait une solliciteuse d'une physionomie plus revenante qu'aucun de ces curés et s'il ne voulait pas lui donner audience par distinction à un tas de curés de village. Le prélat lui fit une grande réprimande lui disant qu'il était joli de vouloir préférer une jolie personne à des gens qui étaient revêtus du caractère de prêtrise.

Cette demoiselle entra avec un air de grandeur, et parée comme une poupée du Palais, salua fort légèrement et négligemment toute la compagnie, mais avec une très grande distinction. Monseigneur l'Archevêque qui lui dit qu'il se souvenait d'avoir eu l'honneur de la voir deux ou trois fois à son archevêché, qui sollicitait une affaire qu'elle avait à l'officialité contre un jeune seigneur de la cour qu'elle prétendait épouser, étant fondé selon ce qu'elle alléguait, en promesses verbales et plusieurs écrits et présents donnés en faveur du mariage.

Cette demoiselle était parée comme une reine du Pérou, elle avait un teint de lys et de rose, des vermillons sur les lèvres et les joues ; apparemment que l'Espagne était venue au secours de la nature pour nous la faire trouver plus belle ; elle avait nombre de mouches, et presque un essaim, fort bien placées à l'air de son visage. Le prélat la considérant nous dit à l'oreille qu'il croyait que c'était une marque infaillible que la chair était bien corrompue, quand les mouches se jetaient dessus.

Comme cette belle était entrée dans la salle toute baignée de larmes se jeter aux pieds du prélat pour lui demander sa protection contre un perfide amant qui avait abusé de son ignorance, et facilité pour la tromper que toute sa parenté la regarderait toute sa vie avec des yeux de mépris, si elle ne trouvait des moyens de réparer l'atteinte qu'elle avait donnée à son honneur que le dessein qu'elle avait de contraindre cet infidèle amant à l'épouser, ne provenait point des vues d'intérêt, quelle ne demandait que du pain assaisonné de quelque honneur.

Je vois par ce que vous dites, ma belle demoiselle, lui répartit le prélat, que si vous êtes aussi détrompée du monde que vous le publiez, il vaudrait mieux épouser un cloître. On me reprocherait dit la demoiselle que la chair m'a transplantée dans un couvent et non l'esprit, je veux vous avouer Monseigneur, dit la belle que je ne me trouve pas assez disposée, à prendre la résolution de me voiler, je trouverais qu'il serait bien dur de combattre pendant tout le cours de ma vie, pour mon devoir, contre mon inclination.

Vous avez raison, lui répondit ce prélat, de ne point prendre le conseil de vos chagrins, ce sont de mauvais conseillers, qui vous feraient jeter imprudemment dans un cloître, ou vous occuperiez la place d'une épouse de Jésus-Christ, et demeureriez peut-être la servante de quelque volage courtisan.

Je connais dit le prélat que vous voulez suivre aveuglément le conseil de vos parents et amis et vous voulez bien que l'on vous mette à toutes les sauces, à l'exception que vous ne pouvez vous résoudre d'être grillée. Monsieur l'archevêque dit voyons de quelles armes vous pouvez vous servir pour contraindre votre partie à perdre ses libertés et à se garrotter dans les liens d'un mariage involontaire et forcé.

Je vais vous faire voir, dit la belle au prélat que ce malheureux voulait que je brûlasse pour lui d'un amour aveugle et folâtre ; il m'écrivait en ces termes, prenez la plume pour moi, avec négligence et sans préméditation ; je ne veux écouter que votre cœur sans que votre esprit y ait aucune part. Dans une autre lettre dite la demoiselle, il affecte toujours de me nourrir dans mon ignorance, il veut que je vive en bête brute sans jamais faire de réflexion ; il ne demande de moi que des billets doux qui échappent du cœur que la plume avec toute sa légèreté ne saurait suivre qu'avec difficulté, bien loin que l'entendement s'ingère d'y réfléchir.

Pour montrer dit la belle à M. de Paris, que ce perfide n'a jamais songé qu'à me séduire, il m'a donné une bague en faveur du mariage qui est une très belle émeraude en apparence ; en présence de témoins irréprochables, dans le dessein du Sacrement, et lui ayant reproché sa supercherie, de m'avoir donné une pierre fausse ; il en est convenu disant qu'il savait bien que je le voulais faire condamner à m'épouser et qu'il était aussi persuadé que des juges ne pourraient pas fonder un jugement sur une pièce fausse.

Le prélat demanda à la belle si elle avait gardé longtemps ce bijou faux dans la croyance que la pierre fut fine. Elle lui répondit qu'elle avait porté à son doigt cette bague pendant six mois sans en être détrompée. Au moment dit le prélat à la demoiselle que vous connûtes la fausseté de l'émeraude, il fallait avoir assez de présence d'esprit pour tirer une induction, qu'un amant qui donnait à sa maîtresse une pierre fausse, la voulait faire passer pour une véritable happe lourde.

Mais il me semble dit le prélat à la demoiselle que dans votre sexe, les dames prennent le vert pour symbole de l'espérance, et que le vert est un trompeur d'origine, c'est pour cela aussi qu'il fallait vous persuader que les promesses de votre amant demeureraient toujours en vert sans parvenir à une véritable maturité.

Tout le narré que vous fais, dit la demoiselle au prélat sont des préjugés des promesses que ce perfide amant me faisait en particulier, qu'il n'aurait jamais d'autre femme que moi ; je prétends vous faire voir par des preuves convaincantes, l'engagement où se trouve mon amant.

En ce même moment, la belle tira de sa poche une magnifique bourse dans laquelle il y avait une boîte d'or émaillé en forme de reliquaire qui s'ouvrait des deux côtés, sur chaque couvercle, il y a dit-elle des portraits en miniatures de mon perfide amant et de l'autre côté de ma malheureuse figure, au-dedans sont des chiffres de nos noms entrelacés avec ces mots, il n'y a que la mort qui nous puisse séparer.

Voilà un présent bien parlant, dit le prélat à la belle qui en convint en lui disant, je souhaiterais de tout mon cœur nous savoir plutôt conjoints et unis par notre véritable Pasteur, que par un habile orfèvre, mais cependant dit le prélat, la médaille avec son inscription, est en bon français une promesse de mariage en miniature, sur laquelle il faut qu'on statue en ma juridiction un jugement.

Je pris la parole et dit au prélat ; il faut Monseigneur, que vous ayez la charité d'appuyer les intérêts d'une fille de qualité ; et me tournant du côté de la demoiselle, lui dit, et vous remerciez Monseigneur de la longue et favorable audience qu'il vous a donnée.

La belle fit ses très humbles remerciements au prélat, lui disant qu'elle réclamait sa protection contre une girouette de la Cour qui tournait à tout vent, qu'il n'y avait que celui qui souffle du côté de l'Archevêché, qui put être favorable à une pauvre malheureuse qui allait faire naufrage, si le vaisseau de son infidèle amant n'était arrêté par l'ancre de l'officialité.

La demoiselle dit au prélat, je ne parlerais pas si ambiguëment et si obscurément à Monseigneur, que je fais à une personne moins éclairée que vos, quand je dis qu'il n'y a que l'ancre de l'officialité qui puisse fixer ce volage, pour m'expliquer je veux dire qu'il n'y a que l'encre qui est dans le corner du greffier de votre juridiction qui puisse arrêter mon perfide amant, en faisant une sentence de condamnation de m'épouser.

Entretien XVI

(Concerne Cheptainville)

Comme M. Legrand vicaire avait été chargé d'écouter les curés qui n'avaient pas été entendus, sur les plaintes qui avaient été faites contre eux, M. de la Brunetière vint dire au prélat qu'il y avait à la porte le curé de Stinville (Cheptainville) qui est à une lieue de Châtres, qui était accusé d'avoir enterré une de ses paroissiennes dans son jardin, au pied d'un vieux prunier, parce que son mari et la défunte, même, n'avaient pas payé quelques frais d'inhumation de leurs enfants et pour quelque part des dixièmes qu'ils devaient, le tout se montant à 8 ou 9 livres.

Monseigneur, dit le grand vicaire au prélat, cette affaire mérite bien que vous y donniez quelque attention pour la rareté du fait. Le mari de la défunte se nommait Cauchois ; il est vrai que lui et la défunte étaient convenus de la somme qu'ils devaient au curé, mais le Cauchois ne se trouvant pas avoir assez d'argent pour payer cette somme dit au curé qu'auparavant le coucher du soleil il le satisferait ; parce qu'ayant acheté un gros cochon 24 livres, il le prierait d'en prendre ce qui lui faudrait pour son paiement. Le curé accepta la proposition et dit au Cauchois : je suis obligé de porter le viatique à un de mes paroissiens qui est à l'extrémité ; cependant vous pourrez porter le pourceau à ma servante, que je vais avertir de le recevoir, et le mettre dans le garde-manger dont je donnerai ordre de vous donner la clef.

Le Cauchois ne manqua pas de prendre occasion de faire un paquet de sa femme défunte, morte subitement ; la porta en dépôt en la maison du curé et la donna en garde à la servante, qui la mit dans le garde-manger, comme on était convenu, et donna la clef au Cauchois, qui dit à la servante, vous allez voir M. votre maître en bonne humeur, quand il viendra prendre sa part d'un cochon qui m'a failli écraser en l'apportant tant il est gras et pesant.

Un moment après le curé arriva chez lui et demanda d'abord si le Cauchois n'avait pas apporté lui et un autre sur une civière un gros cochon. La servante lui dit qu'il était dans le garde-manger dont le Cauchois avait la clef. Le curé qui mourait d'impatience de voir mettre le cochon en morceaux, dont il avait envie de manger parce que c'était un friand morceau pour un avaricieux comme lui de manger une épaule de cochon.

Il envoya en diligence à la maison du Cauchois, pour l'avertir de venir mettre en pièces le cochon, la servante du Cauchois dit que son maître n'était pas à la maison, qu'il était allé dans le voisinage de Stinville porter quelque fruit, ne disant pas que c'était le cochon qu'il avait mis en pièces, pour le vendre à ses voisins. Mais la servante dit que son maître lui avait laissé une clef pour donner en son absence à M. le curé, qui n'eut pas plutôt reçu cette clef, qu'il pensa se rompre le col pour aller à ce garde-manger, ou trouvant un gros paquet sur une table enveloppé d'une grosse toile, il commença à découdre le paquet par le bas, au lieu de trouver un pied de cochon, il s'aperçut que c'était le pied d'une femme ; il dit à sa servante qui était présente, ce cochon dont vous aviez la clef à les pieds comme vous, mais il faut voir s'il y en a quatre. Le curé crevant de colère de la pièce outrageante que lui avait faite ce scélérat de Cauchois ; je ne trouve pas de moyen de me venger de l'affront qu'on me fait, que d'engager ce fripon de venir en quelque lieu et là avec des gens à ma dévotion lui faire couper les oreilles, et les faire manger aux chats à la sauce à Robert.

Ce qui augmentait encore la colère du curé, c'est qu'il se voyait embarrassé du cadavre de la défunte ; il ne voulait point faire l'honneur à ce fripon d'enterrer sa femme en terre sainte ; il la fit mettre dans son jardin au pied d'un vieux prunier. Il se trouva dans la nécessité de publier dans le village ce qu'il avait été obligé de faire, en la personne de la femme du plus scélérat des hommes ; cette pièce jouée au curé, ses paroissiens qui l'avaient déjà en aversion le turlupinèrent sur son aventure ; les uns lui venaient demander les pieds de son pourceau, les autres les oreilles ; et il y eût des femmes qui lui demandèrent des boudins ; pour cela dit-il, je leur en fournirai, pourvu qu'elles en mangent tels que je leur donnerai.

M. le grand vicaire qui avait instruit le prélat de l'histoire savait que Monseigneur avait fort envie de voir ce personnage : l'on le fit entrer dans la salle. Votre avarice M. le curé dit le prélat est cause que vous avez fait une action qui mériterait que l'on vous déclara incapable de tenir le poste que vous tenez dans l'église. Quoi M. le curé vous enterrez dans votre jardin une femme de bien, qui a reçu tous les sacrements, et le Saint-Viatique, parce que son mari est aussi fripon que vous êtes indigne prêtre, le curé voulut parler, mais le prélat lui dit, je sais toute votre aventure, qui m'a été fort bien circonstanciée ; je sais

quel chagrin vous avez eu de trouver chez vous dans un drap, le cadavre d'une femme au lieu d'un gros pourceau, dont le corps est riche, et tous les membres estimables ; et celui d'une femme, et tous ses membres nous font horreur après sa mort.

Je crois M. le curé, par le penchant que vous avez pour l'avarice, que l'on peut tirer de votre portrait sur celui de ce fameux avaricieux Achab, qui ravit et usurpa la vigne du pauvre Naboth pour agrandir son jardin ; je crois que si vous aviez trouvé l'occasion, vous auriez augmenté le terrain de celui ou vous avez enterré votre pauvre paroissienne. Je n'entends pas que le corps de cette pauvre femme soit privé de la sépulture dans la terre sainte ; je veux que vous la fassiez porter par vos soins, et que vous lui fassiez un service solennel ; et que le regret que vous avez de ne pas avoir dans votre saloir un cochon ne vous empêche pas d'entonner d'une voix forte un De Profundis, Si tous vos habitants à votre exemple, enterraient tous leurs proches dans des jardins les cimetières qui sont les métairies annexés au presbytère, demeureraient en friche et de nulle valeur, ce qui réduirait les pauvres curés à la mendicité.

Entretien XI (Concerne Saint-Yon)

Il se présenta à la porte un jeune ecclésiastique auquel le valet de chambre voulut faire décliner son nom. Il lui dit qu'il n'avait pas l'honneur d'être connu par aucun endroit, de Monseigneur, mais qu'il venait de la part de M. d'Estréchi, curé de Yon, qui avait l'esprit si égaré par un malheur qui lui était arrivé, qu'il n'osait se présenter devant un si grand prélat, qui ordonna à ce jeune clerc de lui conter au long l'aventure du Pasteur qui avait été détroussé et volé d'une somme de six mille livres par cinq voleurs, dont l'un avait servi ce pauvre Pasteur, deux ou trois ans et comme ce valet était fort ivrogne et libertin, il s'enrôla pour aller à la guerre.

Ce scélérat s'attroupe avec quatre autres, qui s'en allèrent exprès coucher à Châtres un jeudi, pour être à portée de faire leur vol le vendredi matin, qu'ils savaient que le sieur d'Etréchi serait seul parce que sa vieille servante ne manquait pas d'aller le vendredi à Châtres. Il faut savoir que l'église de Saint-Yon n'a que la maison du presbytère qui soit voisine, et qu'un petit village qui est au bas de la montagne. Celui qui prenait la qualité de maître d'hôtel de ce chef des voleurs vint trouver le sieur d'Etréchi qui était seul dans sa chambre et lui dit qu'il venait de la part d'une personne de grande qualité qui était son maître qu'il n'était qu'à un quart de lieue de là ; (à son intention) qu'il venait dit-il, pour le prier de vouloir dire la messe à son intention à l'Autel de Saint-Yon, ayant une dévotion particulière à ce martyr dont il avait l'honneur de porter le nom et que son bon et dévot maître l'avait chargé de lui demander trois messes selon son intention, et que le bon succès de ses entreprises. Et en même temps montrant une grosse bourse, tira un écu blanc entre plusieurs autres pour la rétribution des trois messes.

Ce pauvre curé avait ce faible d'aimer éperdument l'argent, ne se possédant pas de joie d'avoir reçu cette agréable pièce, des mains du maître d'hôtel de ce dévot seigneur lui dit, comment ferons-nous n'ayant personne pour me servir de clerc à la messe ? Vous n'avez Monsieur qu'à vous habiller, je vous répondrai ; c'est la chose du monde qui me fait le plus plaisir, que de servir celui qui va faire descendre du ciel le sauveur du monde, pour se livrer entre ses mains. Dépêchez-vous donc M. de prendre votre chasuble ; voilà le moment, que mon maître et son train va arriver, je vais sur la hauteur de la montagne et je vous avertirai quand il sera temps que vous vous présentiez à l'autel.

Il accourt tout hors d'haleine, voilà les gens à la porte ; ils entrèrent tenant de grands chapelets à leurs mains, que le célébrant remarquait quand il tournait le visage vers le peuple.

Ce quatrième qui était l'ancien valet, qui savait tous les aîtres de la maison et où était le coffre-fort, avait une hache qui brisa bientôt le lieu, où le cœur et l'argent du curé résidait. Celui qui répondait à la messe, n'avait pas grande attention au sacrifice ; il avait toujours l'œil et l'oreille au guet ; et il s'aperçut après la consécration, qu'il y avait un grand silence qui pronostiquait que l'affaire était achevée. Et en effet il se présenta un des scélérats qui lui fit signe qu'ils avaient l'argent, ce bon clerc ne voulut pas attendre

que *l'ite Missa Est*, fut dit, pour quitter le célébrant qui, se voyant seul dans l'église, et que ce bon répondant l'avait abandonné devant la bénédiction ; il ne douta pas par tous ces mouvements extraordinaires, qu'il se passait quelque chose de nouveau dans sa maison, il ne prit pas le loisir d'ôter sa chasuble ; il s'encourut dans le logis, il trouva toutes les portes enfoncées, il monta dans le cabinet où il vit le cher coffre vide, et qui avait été enfoncé, il vit aussi qu'on avait emporté les draps de son lit. Il eût assez de présence d'esprit, ayant la tête nue et sortant de l'Autel, de prendre son bonnet de nuit en criant à perdre haleine, aux voleurs ! Aux voleurs !

Ce prélat qui avait toute l'attention possible au récit de cette aventure, dit à celui qui lui contait cette histoire : de bonne foi que croyez-vous que ce pasteur ait fait de cet écu séducteur qui lui a fait enlever deux mille de ses semblables. Mais l'ecclésiastique qui faisait vous n'attendez que ce narré, dit au prélat, vous voulez bien me permettre de vous dire que vous n'attendez que l'on vous raconte comment ce pauvre pasteur désespéré, la chasuble sur le dos et son bonnet à la tête courut au bas du village, toujours criant aux voleurs, aux voleurs. Il trouva un homme à cheval, qui était un domestique de Monsieur le premier président, criant et courant après lui, près d'un quart de lieue, ce cavalier descendit de cheval dans un petit village de la même paroisse, et pria un paysan de lui donner main forte pour arrêter M. d'Etrechi, qui était en chasuble et bonnet de nuit, marque évidente de son esprit aliéné et de son égarement.

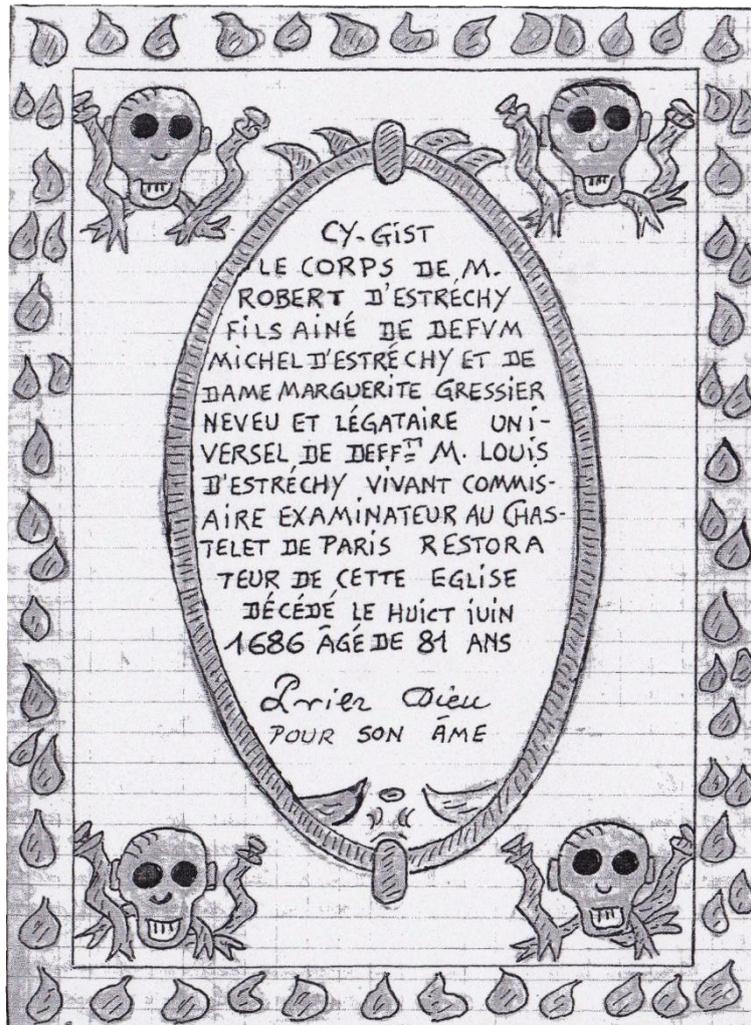
Au même moment, le pasteur arriva tout essoufflé et sans pouvoir dire un mot sinon je suis volé mes enfants, parlant à ces paysans, ne laissez pas échapper ce cavalier, qui est un de mes voleurs. Ces gens de village lui dirent vous vous trompez fort, nous connaissons fort ce Monsieur il est du château de Bâville.

Le cavalier commença à lui parler et lui dit : M. d'Etrechi en l'équipage que je vous vois avec une chasuble sur le dos, et courant dans les champs, on voit fort bien que votre folie est outrée, mais pour peu de raison qu'il vous reste, je vous demande que vous reconnaissiez que vous vous êtes trompé quand vous m'avez pris pour un voleur, sinon je vais vous faire conduire dans le bel état, où vous êtes, devant M. le premier Président, qui vous attestera qu'il ne se sert point de voleurs dans sa maison, les paysans se mirent en devoir de le mener à Bâville ; cela le fit entrer un peu en lui-même et leur conta avec beaucoup de peine, de palpitation et des paroles entrecoupées son aventure ; il voulut bien entendre le cavalier qui lui dit : M. d'Etrechi, croyez-moi, entrez dans une maison de ces villageois, envoyez quérir votre soutane et votre chapeau, après quoi on vous ramènera chez vous, oui dit le pasteur, je trouverai ma maison infectée par l'air contagieux de cinq voleurs, je verrai tout mon logis renversé et principalement mon pauvre cabinet qui était le dépositaire de tout le bien que j'avais pu acquérir pendant cinquante ans, par mes trop fréquents jeûnes que je m'imposais et par mes épargnes, mais ce qui me donnera le coup de la mort, c'est de voir mon pauvre coffre dont les fidèles entrailles ont été arrachées et que je ne verrai plus dans l'heureuse réplétion ou je l'avais laissé.

Comme les paysans lui eurent apporté ses habits, on le dépouilla de sa chasuble, et on le conduisit au pied de la montagne Saint-Yon, où il voulut rester un peu de temps pour y dévorer ses chagrins. Il se mit sur un lieu un peu éminent et dans un carrefour. Voilà le lieu où j'espère que dans peu, on placera les roues pour mettre les membres de mes cinq voleurs et leurs ventres qu'ils se sont fait crever par l'excès du grand bien qu'ils m'ont volé ; voilà la seule pensée qui donne quelque trêve à mes cuisants maux ; mais ma joie deviendrait parfaite si j'entendais que le bourreau battit la mesure sur leurs os ; qu'il leur fit chanter le Motet que les roues chantent toujours en grève.

Le prélat qui entendit avec patience le narré de l'aventure de ce pauvre pasteur pillé, dit : il n'y a rien qui le puisse consoler que de faire réflexion, que ce grand attachement qu'il avait pour les affaires de ce siècle, lui faisait négliger celles de son salut ; et s'il croit mon conseil dit le prélat, il fera un bon usage de sa douleur, en la mettant au pied de la croix, qu'il fasse ses efforts de faire bonne provision d'un bouquet de patience ; quoique cet heureux simple, passe pour une vertu qui soit effectivement sans langue et muette ; c'est celle-là qui frappe le plus l'oreille de dieu.

Eglise de Saint-Yon



Dessin R. Devevey 1930

Voici dans le chœur de l'église de Saint-Yon, encadrée de deux autres pierres tombales aux inscriptions effacées, la pierre tombale de M. d'Estréchy, curé de Saint-Yon dont nous venons de parler.

Entretien XIV
(Concerne Marcoussis)

Comme ce prélat faisait cette morale, on le vint avertir qu'il y avait à la porte de la salle deux célestins de Marcoussy qui est un couvent à deux lieues de Châtres, qui venaient pour avoir l'honneur de lui rendre leurs très humbles hommages. Le prélat les fit entrer et leur dit : je vous ai obligation mes pères de votre honnêteté, mais je me persuade qu'elle est un peu mêlée d'intérêt, vous voulez, vous plaindre du pasteur de Marcoussis. Nous avons bien raison Monseigneur de nous plaindre d'un homme qui parle avec des termes si injurieux de notre fondateur ; il dit publiquement qu'il serait à souhaiter que Jean de Montagu, Vidame du Laonnois et seigneur de Marcoussis, eût été pendu avant d'être surintendant. Dans ce temps-là, n'ayant pas assez volé il n'était point en état de fonder un riche couvent de mangeurs d'omelettes, qui sont de très dangereux et incommodes voisins.

M. L'abbé du Tillon, qui était presque toujours présent, a tout ce qui se passait au Synode, entendant parler de la mort funeste de Jean de Montagu, dit à M. de Paris, je lisais ces jours passés la fin malheureuse de beaucoup de surintendant ; c'est un métier si dangereux penchant que nous avons pour les biens nous entraîne à nous faire bonne part de ce qui devrait être distribué légitimement aux créanciers de l'Etat.

Comme j'ai la mémoire fraîche, dit cet abbé au prélat du malheureux sort et de la mauvaise destinée du pauvre Jean de Montagu, seigneur de Marcoussis ; il était fils de Gérard de Montagu et de Bonne Cassinel. Ce Gérard était secrétaire du roi Charles V et trésorier de ses chartres, et mourut le 27 septembre 1380. Jean de Montagu son fils fut aussi secrétaire du même roi. Et les rois Charles V et VI l'honorèrent de leurs bonnes grâces, le dernier lui confia la surintendance des finances de France, cet emploi lui donna le moyen d'enrichir et d'établir sa maison qu'il éleva par des alliances illustres, mais qui lui firent beaucoup d'ennemis. On dit que Montagu était brusque et n'avait point de politesse. Cependant nonobstant sa grossièreté, il eût la charge de grand maître de France. En l'an 1408, il emporta sur ses compétiteurs, l'administration générale des affaires, et obtint l'Archevêché de Sens et l'évêché de Paris pour ses deux frères dont l'un fut aussi chancelier de France.

Le Duc de Bourgogne et le Roi de Navarre, qui avaient une aversion mortelle contre lui, entreprirent de le perdre ; voyant que le roi était moribond et accablé de maladies, ils se servirent de cette conjoncture favorable à leurs desseins, ils l'accusèrent de péculat et de divers crimes ; ils le firent arrêter prisonnier par des Essarts, prévôt de Paris le 7 octobre 1409, on lui donna des commissaires à la dévotion de ses ennemis qui le condamnèrent à mort, après lui avoir fait subir une cruelle question. L'arrêt fut exécuté le 17 du même mois et le corps de Montagu fut attaché au gibet de Montfaucon ; trois ans après son fils eut le crédit de faire rétablir sa mémoire, on détacha son corps de Montfaucon et le 28 septembre 1412, on l'apporta en procession au Monastère de Marcoussis, où il fut inhumé avec tout l'honneur possible.

Jean de Montagu avait fondé ce couvent le 18 février 1404, on dit que Louis XIII étant allé près de Marcoussis, qui est un fort beau pays de chasse et poursuivant un cerf, qui fit rendre ses derniers abois près de la porte du jardin des religieux. Sa majesté fit ouvrir la porte et alla visiter l'église et la maison conventuelle, il dit au Prieur qui avait l'honneur de la suivre : il ne faut pas mon père tirer vanité que vous n'avez pas seulement un simple pendard pour fondateur, mais un véritable pendu dans toutes les formes et par ordre de justice.

Ayez la bonté, Sire, de dire que c'était par injustice qu'il fut exécuté sur une sentence sans formes, portée par des commissaires choisis par ses ennemis, et qui étaient de même trempe que Pilate.

Ce que je viens de dire à votre majesté, est tellement conforme à la vérité que votre majesté l'a reconnue en donnant un arrêt qui rétablit notre pauvre fondateur dans tout l'honneur et la réputation d'un homme qui ne devait pas être noté d'infamie, que la postérité reconnaîtra qu'elle est rejaillie sur ses ennemis et calomniateurs.

Le Roy dit au prieur, mon Père, je loue votre zèle de soutenir avec tant de chaleur l'honneur de celui qui vous a fait la grâce de manger du pain du Crucifix. Si ce grand nombre de gens qui mangent le vôtre, Sire, avaient autant de ferveur pour votre service, que j'ai de zèle pour notre fondateur, votre majesté se verrait en peu de temps, seul et unique monarque de tout le monde.

Le jeune ecclésiastique qui était venu faire les excuses du curé de ce qu'il n'avait point comparu au Synode, fut toujours présent à ce grand narré. Mais encore dit le prélat, monsieur dites-nous en deux mots les principaux sujets de plaintes que le curé de Marcoussis a contre les Célestins. Monseigneur, ils sont essentiels, dit le prêtre au prélat, ils empêchent que ce pasteur fasse ses prêches et catéchismes aux paroissiens et aux enfants, ne pouvant les avertir des fêtes et jeûnes qui arrivent pendant la semaine, non plus que des mariages par les publications des bans, il ne peut pas aussi faire savoir les intentions du Conseil sur le règlement des Tailles, n'ayant point d'oreilles à l'écouter, car ses paroissiens assistent tous les dimanches et grandes fêtes aux services et messes des Célestins, qui font sonner leurs grosses cloches en branle, au moment que l'on sonne la messe paroissiale.

Voilà les premiers désordres que ces religieux causent. Il semble qu'ils veulent opposer Autel contre Autel, et quoique les moines ne soient que des troupes auxiliaires, ils veulent combattre à la tête de l'armée, et dans la place destinée aux généraux.

Le prêtre dit au prélat, ce que l'on vous demande Monseigneur c'est d'avoir la bonté d'ordonner à ces religieux de tenir leur église fermée les jours de dimanches et fêtes, jusqu'à dix heures du matin, afin que le curé ait le temps de dire la Grande messe, de faire ses instructions. Voilà en gros ce que le curé demande de votre Grandeur.

Il faut écouter dit le prélat, ce que les Célestins répondront à ces inconvénients et en même temps qu'ils mettent au jour les sujets de plaintes qu'ils ont contre le curé. Le prieur des Célestins prit la parole et dit au prélat, il n'y a point de sottises et de railleries que le curé n'ait faites sur notre genre de vie et sur notre gourmandise. Il a publié lui et ses commissaires pour nous rendre odieux à la noblesse, que nous faisons chercher par des femmes et des enfants, des œufs de perdrix, pour faire des omelettes plus délicates que les ordinaires, et que mangeant des omelettes des œufs de perdrix, nous mangions les perdreaux en vert.

Ce pasteur dit que nous sommes cause de la cherté de la volaille dans le pays, puisque les paysannes ne prennent plus le soin de faire couvrir les poules pour élever des poulets, préférant le gain présent de la bonne vente de leurs œufs, à l'espérance incertaine d'élever des petits.

Ce pasteur exagère l'utilité qu'ont les maisons de qualité d'avoir des poulets dans leurs fermes, pour donner à manger à des survenants imprévus. Il dit que nous faisons passer par notre grande poêle si bien fourbie, ces gros œufs de poulet d'Inde, qui tiennent bien leur place dans une omelette à la Célestine de deux pouces d'épaisseur, et d'un pied et demi de diamètre. Je vous laisse à penser, dit ce pasteur plus malin que politique, combien de d'Indonneaux sont ensevelis dans ces prodigieuses omelettes qui privent les voisins de manger de ces friands morceaux dans la première saison.

Il serait à souhaiter, disait ce curé en faisant bonne chère chez un gros fermier, que l'on réforma l'Ordre des Célestins à l'instar des Théatins, qui font sonner la cloche du réfectoire dans l'espérance que le prochain charitable leur apportera à manger. Si ces religieux avaient heureusement pour nous pris cette réforme, je ne crois pas que personne de leurs voisins se mit en chemin de leur porter de ces grandes et matérielles omelettes, pareilles à celles qu'ils font servir tous les jours dans leur réfectoire.

Entretien XIV
(Suite de Marcoussis)

Comme M. de la Brunetière finissait ce discours, M. du Tillon vint avertir le prélat, que M. le curé de Marcoussis qui s'était excusé envoyé excuser pour n'être pas comparu au Synode à cause de quelque indisposition qui lui était survenue venait d'arriver. Monseigneur de Paris dit, je suis fort aise d'apprendre de sa bouche, les raisons des plaintes qui me paraissent fort spécieuses qu'il a contre les Célestins.

Le pasteur entra dans la salle, et fit son compliment au prélat fort succinct, mais de bon sens et fort délicat.

Monseigneur de Paris lui dit sans nous amuser à faire un détail des raisons que vous avez de vous plaindre de vos voisins les Célestins, je vous avoue qu'en quelque façon j'entre dans vos intérêts pour le trouble que ces religieux apportent à nos fonctions curiales, à quoi je remédierai par écrit avant de partir.

Les religieux de leur côté dirent au prélat que par une fatalité fâcheuse pour eux tous les curés avaient toujours des esprits fort remuants et qui fort souvent abusaient de leur Ministère pour tendre à leurs fins comme on le peut justifier, car pendant la détention de nos Seigneurs les Princes de Condé, Conti et Longueville, qui étaient prisonniers dans le château de Marcoussis, le pasteur du lieu leur servant d'aumônier, en certains endroits de l'Épître et de l'Évangile, il entrelaçait des nouvelles d'une gazette toujours menteuse, avec les vérités des Sacrés-Canons.

Si vous voulez, Monseigneur dit le curé au prélat, que je vous fasse un aveu ingénu des tours du passé, que je faisais pour donner quelque consolation à ces trois princes du sang prisonniers. Il fallait user d'une finesse et d'une ruse sans pareille, parce qu'il était non seulement impossible de leur dire un mot, mais même de les approcher, parce qu'ils étaient gardé à vue.

Je menais toujours un petit épagneul avec moi qui me servit utilement, à informer mes princes de toutes choses, j'avais préparé mes illustres prisonniers à m'écouter, quand je dis au lieu d' » *Oratre fratres audit* » au dernier évangile tout le monde est debout. M. le Prince quitta son carreau et vint auprès de moi qui lisait l'Évangile « *in principio erat verbum* » j'entrelaçais ces paroles : « *Tolle canem parvum in cubiculo et videbis in zona quoe est circa collum quid faciendum* ».

M. le Prince ne manque pas de suivre le conseil que je lui donnais, il écrivit plusieurs lettres qui étaient toutes décachetées qu'il mit dans la doublure de la manipule violette, qui était celle qu'il trouvait toujours sur son carreau, par où il recevait des nouvelles et faisait réponse. Je lui mis le lendemain beaucoup de pain à chanter rouge, pour cacheter, ses lettres la nuit, parce qu'il ne pouvait se servir de cire d'Espagne sans être vu des gardes trop clairvoyants.

Le jour d'après je trouvais dans la manipule violette une douzaine de lettres qui étaient fermées, que je fis tenir par la poste de M. L'Intendant, cette seule n'était point cachetée, il donnait ses ordres sur des affaires importantes, et sur la fin de sa lettre il demandait à son Intendant, de lui envoyer par un valet de chambre son perroquet, et de le faire instruire à dire de jolies choses à son arrivée.

Son Altesse pria instamment M. de Bar, qui commandait aux gens qui étaient destinés pour la garde des Princes, de vouloir bien mander que l'on lui envoya de l'hôtel de Condé son perroquet favori. Son Altesse voulait que cet ordre parût venir de M. de Bar, pour ne pas faire paraître qu'il eut aucun moyen de faire savoir des nouvelles que par le canal de celui qui avait ordre de la garder.

Dans la lettre de l'Intendant, il lui mandait que dans la cage du perroquet il y avait deux objets augets, dont l'un était destiné pour mettre la boisson, dans l'autre la mangeaille ; que dans celui qui était de fer blanc, il fallait y mettre deux fonds, dans celui du plus bas on laisserait une petite ouverture pour y couler une lettre de change de vingt mille livres, que lorsqu'il l'aurait mise, il eut soin de souder l'ouverture.

Au bout de quinze jours, M. de Bar avertit son Altesse qu'un valet de chambre venait d'arriver, qu'il lui apportait la cage et le perroquet, que l'on lui mandait que Mademoiselle Cécile, file d'honneur de Mme la Princesse qui avait toujours eu soin de l'instruire, lui avait appris ce qu'il devait dire à son bon maître à son arrivée.

Ce jour-là dit le pasteur, M. de Bar me permit d'entrer dans la chambre de son Altesse, ce qui n'était point encore arrivé, depuis la détention des Princes, un garde apporta le perroquet dans sa cage, qui à la vue de son maître fit de grands cris de joie et d'allégresse, avec un battement d'ailes il regarda de tout côté, et commença de dire : « mon prince, quel fichu maréchal des logis vous a logé ici, je vous ai accompagné à votre tabot, je veux vous suivre au calvaire » et regardant fixement son Altesse lui dit : « mon prince savez- vous que je ne suis plus le perroquet royal, mais j'ai été nommé le roi des perroquets, commandez à vos gens quand ils voudront me parler, de me traiter de Sa Majesté Perroquet. »

⁽¹⁾ Il fut quelque temps sans parler et mangea d'un biscuit qui était dans son auget, et après regardant les trois princes, « nous sommes ici quatre prisonniers savoir un roi et trois princes du sang » M. le Prince qui depuis sa détention n'avait rien dit avec enjouement, dit au perroquet lorsque M. de Bar fut parti, je suis fort satisfait de votre bien dite mais il faut pourtant que je dise à votre Majesté Perroquette que l'auget de votre cage m'a fait un discours beaucoup plus persuasif que le vôtre, m'ayant donné l'invention de me faire payer une somme de vingt mille livres.

⁽¹⁾ M. le marquis de Châtres qui nous narre cette histoire à légèrement galéjé en faisant tenir au perroquet tous ces raisonnements lorsqu'on sait que cet oiseau ne raisonne pas, qu'il ne fait que ressasser les quelques mots appris par cœur sans en connaître la portée. (R.D.)

Entretien XV

On dit au prélat que lorsqu'il était occupé à écouter les plaintes que l'on portait au Synode, son grand vicaire allait dans les églises voir s'il n'y avait point d'abus à réformer, et si les tabernacles et les sacristies étaient dans un état décent, et s'il n'y avait point quelque ridicule tableau comme il arrive fort souvent que l'on en trouve dans les églises de campagne. Ce grand vicaire en fit ôter un qui était sur un autel dédié à Saint Christophe, que le peintre peignait d'une figure et d'une grandeur démesurée que sachant que des diables se disposaient à le venir voir par curiosité il en prit un grand nombre à la pipée avec des gluaux bénits.

Dans une autre église, sur un autel dédié à St Michel, il y avait le combat opiniâtre de cet archange avec le diable, qui étaient tous deux en sang, le démon arrachait toutes les plumes des ailes de l'Ange, dont toute la place était remplie et l'archange, avait tellement déplacé les cornes du diable, qu'au lieu d'être droites, il les avait mises en croix, qui était une figure qui était insupportable à un démon de porter en haut de la tête une croix.

Le grand vicaire dit au prélat qu'il avait trouvé beaucoup d'opposition dans l'esprit des paysans lorsqu'il avait voulu ôter de leurs paroisses ces ridicules tableaux auxquels ils avaient grande dévotion. On m'indiqua dit M. de la Brunetière au prélat, une église où il y avait une chapelle dédiée à Saint Côme et à Saint Damien qui étaient frères et de profession de médecins et pharmaciens. Dans un grand tableau on dépeignait dans un lit d'un côté un malade qui était en posture de recevoir un lavement, Saint Côme tenait la seringue et le canon en arrêt. De l'autre côté du lit, il y avait un autre malade qui était tourmenté d'une colique graveleuse que Saint Damien tenait.

Ce tableau faisait rire tout le monde de voir sur un autel un homme en posture de recevoir un lavement et un Saint tenant une seringue en arrêt et se disposant de faire la figure d'un mousquetaire à genou.

Entretien X

Le prélat tenait à la main une liste de gens contre lesquels il y avait des plaintes. Il dit au valet de chambre qui était à la porte, de voir dans le vestibule, s'il n'y avait pas un tel curé qui était accusé d'être un grand danseur. Ce curé entrant dans la salle fit une grande révérence fort étudiée au prélat qui lui dit : vous me faites connaître M ; le pasteur que vous n'avez point perdu votre argent, en payant votre maître à danser ; si sous vous étiez contenté d'avoir retenu à faire une révérence de bonne grâce, je ne vous en dirais rien. Mais je ne puis m'empêcher de vous témoigner qu'il est fort scandaleux et indécent à un prêtre, au sortir de l'autel de faire le baladin, et outrer la danse avec des ivrognes de paysans.

Le pasteur répondit, qu'il ne pouvait pas tout à fait disconvenir que quelquefois il ne s'était pu dispenser de danser quelques courantes, qu'il n'avait pas cru de faire rien de répréhensible dans ces rencontres, puisque même depuis deux jours, il avait lu dans l'histoire que le bon roi Louis XII se trouvant au bal à Milan, le Cardinal de Narbonne et de Saint Séverin dansèrent avec cette Majesté.

Le prélat lui répondit, quand vous serez Cardinal M. le curé comme ces Eminences, et que votre monarque voudra bien faire des pas de menuet avec vous, je vous promets que je m'imposerai silence, et vous pourrez cabrioler en assurance, et tant qu'il vous plaira, mais en attendant, si vous vous avisez de danser comme à l'ordinaire, je vous ferai mettre pour quelques jours dans un cachot si étroit dans la prison de l'Officialité, que vous n'y pourrez pas mesurer vos pas.

Monseigneur l'Archevêque demanda s'il ne se présentait point un religieux de Sainte Geneviève, qui se voulait faire approuver pour confesser dans une paroisse près Corbeil. Le prélat demanda au religieux s'il n'avait pas confessé à Saint-Etienne-du-Mont, il lui répondit. Monseigneur, j'ai fait pendant trois ans cette fonction dans la paroisse de Saint-Etienne, approuvé de Monseigneur notre Général.

Le prélat qui regardait avec jalousie cette Dignité Monacale, savez-vous dit M. de Paris, au religieux que la mitre et la crosse qui sont des marques de distinction et de juridiction dans un évêque sont une tache d'ambition outrée dans un moine.

Monsieur de Paris s'informa de ce religieux quelles études il avait faites. Il lui répondit, Monseigneur, j'ai étudié pendant deux ans en droit canon, j'ai aussi pris des leçons des trois parties de la philosophie, savoir, de la logique morale et physique, pour la métaphysique je me suis bien gardé de m'appliquer à cette étude, parce que j'ai vu dans un Concile tenu à Paris en l'an 1209, qu'il est défendu de lire la métaphysique d'Aristote, sous peine d'excommunication.

Etudiez dit le prélat au religieux trois mois cette métaphysique interdite par ce Concile, en vous relevant de cette excommunication, je vous admettrai à confesser dans mon diocèse.

Concerne Franconville

L'on fit entrer dans la salle un bon et riche marchand de Paris nommé M. Boutet, qui avait acheté de Monseigneur le Prince de Condé, la terre de Franconville. Le curé du lieu enragé de n'avoir plus pour Seigneur, le premier prince du sang, et considérant qu'un simple bourgeois, quoique fort honnête homme, tiendrait la place dans son église de cette Altesse.

Ce pasteur jura qu'il ne le recommanderait point dans les prières publiques, comme Seigneur, mais bien en qualité de marchand.

Ce qui étant venu à la connaissance de l'acquéreur, il fit faire des sommations au curé de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, comme son nouveau Seigneur.

Au premier prône qu'il fit, il dit à ses paroissiens je ne veux pas vous empêcher de prier Dieu pour M. Boutet, qui tient sa boutique en la rue, qui est nouveau Seigneur de Franconville, à ce qu'il prétend vous pouvez en user comme il vous plait ; pour moi vous savez que je suis obligé de dire tous les jours mon bréviaire, et quantité de prières, tant pour mes amis vivants que trépassés ; ce seigneur marchand me dispensera s'il lui plait de prier Dieu pour sa santé et succès de son négoce.

L'acquéreur de la Seigneurie se pourvut à la Cour, et fit vois les termes de cette belle publication. Le Parlement ordonna que le curé ferait la prière à la manière accoutumée, pour les autres seigneurs, sans faire mention du nouveau Seigneur. Cet arrêt fut signifié au curé mutin, qui dit à l'huissier, qui était porteur de l'Arrêt, qu'il ne manquerait pas de déférer à ce qui lui était ordonné par la Cour, mais qu'il fallait que ce marchand obtint encore un autre Arrêt pour obliger le curé et les paroissiens à diriger leurs intentions dans leurs prières.

Le Seigneur de Franconville vint supplier le prélat de réduire cet obstiné à la raison lui disant, Monseigneur ce malheureux prêtre m'a fait un hydre de procès ; le bras séculier qui a toute la force en main, n'en peut venir à bout. Le prélat lui dit : que pensez-vous que l'église puisse faire contre lui.

Je voudrais avoir assez de pouvoir pour obliger le curé et les habitants de prier Dieu de tout leur cœur pour vous ; vous savez que je ne puis pas connaître ce qui se passe dans l'intérieur, quand j'en aurai bien informé, il n'est pas dans mon pouvoir et de mon ressort de les obliger à diriger leurs intentions en votre faveur.

Mais dit le prélat, Monsieur, je veux vous donner un conseil, qui réduira au point que vous souhaitez ces emportés. Comme Dieu, par le commerce que vous faites-vous a donné du bien payez une année de la Taille à la décharge des habitants et allez à l'offrande tous les jours de fêtes à votre paroisse et toutes les fois que vous irez, portez un louis d'or au curé vous verrez qu'ils désigneront tous leurs intentions comme vous souhaitez.

Concerne Quimpville (Guiberville)

Après l'audience du marchand ; le premier qui se présenta fut le curé de Quimpville, homme fort négligé et malpropre en ses habits. Il faut savoir qu'une Chapelle, qui était près du château de Quimpville fut érigée en paroisse par le prélat depuis peu, à la recommandation de M. Genoux, fort habile conseiller au parlement, qui savait bien que ce petit bénéfice nouvellement établi ne pouvait pas faire subsister un titulaire sans quel qu'autres secours ; c'est pourquoi il était comme de la maison de M. Genoux.

Monseigneur l'Archevêque dit à ce curé, je suis surpris, Monsieur comme un prêtre appuyé d'un si riche seigneur et qui approche tous les jours des autels comme vous, pour se tenir si malpropre. Je sais pourtant de fort bonne part que vous avez un savoir-faire pour retirer de très grosses rétributions de la desserte de votre bénéfice, témoins un jour de Pâques, qu'il se trouva plus de vingt personnes de la première qualité qui avaient couché au château et qui assistèrent à votre messe paroissiale ce grand jour de fête, vous comme Pasteur, vous présentâtes pour faire baiser la Paix, et recevoir les offrandes, vous vous aperçûtes que tous ces messieurs fouillaient fort inutilement dans leurs poches, voyant qu'ils témoignaient ne rien avoir à donner pour l'heure, vous dites : Messieurs, ne faites point de difficulté de venir à l'offrande, je vous ferai crédit quand à présent pour baiser la Paix, sans regarder à vos mains, je vous connais tous pour gens riches et solvables ; je vous ferai volontiers crédit jusqu'à demain.

Vous fûtes payé grossièrement du principal et des intérêts. C'est pourquoi vous n'avez nulle raison pour vous excuser de votre malpropreté, si vous n'aviez que vos bas sales et percés, vous auriez quelque espèce d'excuse, quand vous diriez que depuis le matin jusqu'au soir vous êtes toujours à genoux.

Un pasteur brusquement fondit la presse et se présenta au Prélat, qui le reconnut au visage, mais sans se souvenir du nom et regardant son registre pour savoir en quel prédicament était ce curé dans l'esprit de ses supérieurs. Je suis bien fâché dit le Prélat au curé, de vous dire Monsieur que vous n'êtes point dans le catalogue de mon diocèse du nombre des Saints que l'on y doit fêter.

L'on m'avait averti avec raison, Monseigneur que des gens mal intentionnés contre moi, tacheraient de surprendre votre Religion en donnant atteinte à ma réputation. Puisque vous avez dit le Prélat, des avis des rapports que l'on devait faire contre vous que n'ôtez-vous de votre maison cette pierre de scandale, et d'achoppement que vous y avez. Je ne m'explique que trop, sans qu'il fut besoin de vous dire que c'est de cette aimable servante dont j'entends parler. Dites-moi de bonne foi dit le Prélat M. le curé ferez-vous naître de l'horreur de vos paroissiens d'un crime dont ils vous croient bien plus coupable qu'eux ; vous irez confesser une pauvre fille, qui par faiblesse et fragilité sera rarement tombée dans quelques péchés d'impureté, croyez-vous tirer des larmes des yeux de votre pénitente, pour laver ses péchés. Vos remontrances feront-elles de grandes impressions sur son esprit ; voyant que vous êtes un directeur, qui croupissez dans un sale péché d'habitude, dont vous n'avez pas la force de vous relever. Il faut pourtant aujourd'hui que vous me promettiez de faire le dernier effort pour quitter ce commerce honteux car pourquoi, dit le prélat, avoir une servante si ce n'est pour en abuser, un valet aurait plus de force pour vous servir.

Vous savez dit le curé au Prélat que nos serviteurs ne sont que des rustiques et des lourdauds paysans qui ne savent que bêcher la terre et enterrer du fumier, qu'une fille est plus propre à faire un lit qu'un gros manant avec ses mains terreuses. Je sais de bonne part dit le Prélat que votre servante défait plus souvent votre lit qu'elle ne le fait. C'est ce qui m'oblige de vous dire que si vous ne vous défaites pas dans demain de cette bonne faiseuse et défaiseuse de lit, je veux vous donner pour valet le geôlier de ma prison qui vous fera tous les jours votre lit avec une grande fourche.

M. l'abbé du Tillon qui était toujours présent et qui était si heureusement et avec tant d'applaudissements sorti d'une harangue non préméditée, prononcée à l'ouverture du Synode et étant content de lui-même, ce qui le mettait en belle humeur et lui donna envie de rire, il dit, Monseigneur l'archevêque, il faut pourtant un peu nous divertir aux dépens d'un de vos curés, je veux parler de celui qui marqua si bien ses paroissiens, dont il croyait que leurs femmes leurs étaient infidèles ; je sais s'il n'était point de mes auditeurs.

Je crois, dit le Prélat, qu'il est à présent dans mes prisons et continuant son discours, il nous affirma qu'il n'avait jamais entendu parler d'une vengeance si visible que de celle de ce fripon de curé. Peut-être dit le Prélat, en nous parlant que ces Mrs ne savent pas le procédé ridicule de cet indigne Pasteur, lequel solennisant la fête du mardi-gras à laquelle il avait beaucoup de dévotion, et étant avec cinq ou six ivrognes des habitants de son village dans la chaleur du vin ils lui firent raillerie d'une amourette qu'il croyait fort secrète quelqu'un de ceux qui étaient à table lui dit que tout le monde en était imbu et l'on battait la moutarde de cette inclinaison.

Demain dit ce bon Pasteur qui sera le mercredi des Cendres, je marquerai sur le nez comme des moutons de Berry, mes railleurs qui sont en grand nombre qui ont des femmes infidèles ; je veux leur apprendre à se moquer de moi. Et effectivement ce Pasteur vindicatif dans le bassin pour la distribution des cendres, il y en avait d'un côté de noires et de l'autre de la couleur ordinaire. Les gens dont il voulait se venger au lieu de leur mettre au haut du front, il leur appliqua des cendres charbonnées au milieu des deux yeux et au haut du nez. Ceux qui étaient du souper du mardi-gras eurent la curiosité d'aller regarder après la distribution des cendres, ceux qui étaient marqués de la mauvaise marque.

Ces pauvres maris qui étaient bafoués furent en furie dire à leurs femmes à quel coin ils étaient marqués, par un homme qui devait savoir leurs vies puisqu'elles en avaient faites un aveu ingénu dans la confession.

Ces femmes comme des fuies allèrent dans la maison du curé après lui avoir donné cent coups, le barbouillèrent de ces cendres noires qui étaient encore dans le bassin sur la table. Les maris ne furent pas contents de cette vengeance, ils en portèrent leurs plaintes au Prélat qui envoya dire au geôlier de lui faire conduire ce prisonnier que l'on nommait à la geôle « cendrier » ; comme il fut arrivé devant Monseigneur, ce Prélat lui dit comme vous êtes très incapable d'avoir des ouailles sous votre direction puisque vous les

noircissez et marquez suivant les ordres du malin Esprit au coin du Diable, il ne serait pas raisonnable de laisser un troupeau de Jésus-Christ dans un tel abandon, c'est pourquoi dès aujourd'hui je vous interdis de toutes vos fonctions et j'ordonne à votre vicaire de remplir pour quelque temps les devoirs du curé ; pendant que je choisirai à votre place un Pasteur fait au modèle qui nous est prescrit par les sacrés canons et par l'Évangile.

Cependant, je vous trouverai fort heureux si l'on ne sert point au roi ce plat risible de votre conduite. Car sa Majesté en riant vous enverrai servir sur ses galères vous trouvant indigne de manger du pain du Crucifix, il vous enverrait vivre à l'auberge des forçats à deux livres par terre.

Il se présenta à la porte de la salle un jeune bachelier de Sorbonne qui pria le valet de chambre d'avoir la bonté d'avertir Monseigneur qu'un jeune prêtre qui n'avait point l'honneur d'être connu de sa grandeur ni qui n'était point assez heureux que d'avoir quelque bénéfice dans le Doyenné de Montlhéry, mais qu'ayant appris que ce prélat donnait indifféremment audience à tout son clergé, et voyant qu'il était plus accessible à la campagne que dans Paris qu'il appelait une vraie Babylone, il était venu pour faire entendre ses raisons au Prélat qui sur ce rapport donna ordre au valet de chambre de le faire entrer.

Ce jeune prêtre dit, Monseigneur, vous sachant hors de ce grand accablement de gens de toutes professions, qui vous obsèdent dans votre Palais de l'Archevêché, je suis venu ici pour vous demander justice du procédé que les Théâtins tiennent à mon égard, ils ne me veulent point faire aucune raison des messes que j'ai dites dans leur église par leur ordre, ces religieux s'étant fait fort bien payer des rétributions de ceux pour lesquels on avait offert le S. Sacrifice de la messe.

Le Prélat demanda au bachelier s'ils n'étaient jamais entrés avec lui en quelque compte pour satisfaire à leur dette, et si après avoir dit ces messes il n'avait point été dîner avec ces religieux. Il dit au Prélat qu'il était vrai que deux ou trois fois il avait voulu descendre à la cuisine, on lui dit qu'ils avaient plus de cent cuisines dans le voisinage puisque toutes celles du quartier leur étaient communes, qu'il pouvait aller manger, s'il voulait chez leurs bienfaiteurs dont ils lui donneraient une liste. Le Prélat se mit à rire de la proposition qu'on avait faite à ce jeune homme qui paraissait avoir bon appétit.

Je dis au Prélat, je crois qu'il arrivera quelques réformes nouvelles à cet ordre, et qu'il ne voudra plus perdre de temps à mâcher, et que leurs bienfaiteurs seront obligés de leur apporter le pain, la viande et les fruits tous mâchés, et les leur donner comme les pigeons et les moineaux à leurs petits.

Le valet de chambre qui gardait la porte, vint avertir Monseigneur que le Pasteur contre lequel vous avez reçu des plaintes de ses paroissiens, des fréquents procès qu'il leur fait, est à la porte, il y a deux heures. Il faut le faire entrer car indubitablement il me ferait un procès de refus de justice.

Tout le monde empêchant l'entrée du vestibule à ce curé à cause de sa mauvaise mine, de ses haillons d'habits. M. de Paris commanda de le faire entrer. Ne conviendrez-vous pas avec moi M. le curé, que votre avocat et votre fripon de procureur vous ont volés l'argent qui était destiné pour votre tailleur. Il faut que vous sachiez que les gens du palais, ressemblent à ce dragon qui gardait les pommes du jardin des Espérides, les fruits étant d'un or fort épuré et d'une beauté surprenante ; personne ne pouvait les cueillir qu'aux dépens de son sang et le plus souvent de sa vie. Aussi, quand un procureur est chargé de votre sac et de votre récolte, il fait tout tourner à son profit et vous réduit à la mendicité. Caton ce prudent payen avait une telle horreur des procès qu'il était d'avis de paver le palais romain de pièges pour casser les jambes de ceux qui avaient la témérité d'y entrer afin que l'on ne put s'en approcher sans se mettre en danger de se casser les pieds et les jambes.

Le pasteur répartit au prélat, je ne connais que trop Monseigneur, la vérité de ce que vous avancez que *Patrocinium Latrocinium* à l'égard de quelques avocats est la même chose ; je suis convaincu qu'il y a quelques gens de bien dans cette profession, mais par malheur je ne suis tombé que dans de très perfides mains, dont il n'est plus dans mon pouvoir de me retirer, qui m'ont donné du pain à ce qu'ils prétendent, en contribuant à me faire avoir mon bénéfice pour un procès, ils reprennent le pain qu'ils disent m'avoir mis à la main auparavant que je le puisse porter à ma bouche.

Monsieur de Paris dit au pasteur, il faut que vous confessiez M. que vous mènerez une vie languissante si vous n'étiez tous les matins réveillé de quelque nouvel avantage, que vous avez remporté dans quelque instance que vous aviez au Palais. Croyez-moi dit le Prélat, guérissez-vous de cette démangeaison de plaider pour remplir uniquement les devoirs de votre condition. Le pasteur répondit, je

vous conjure Monseigneur au nom de Dieu de me donner la liberté de poursuivre seulement deux procès, cela me déshabitua insensiblement du plaisir que j'avais à plaider, Monseigneur congédia ce plaideur en lui disant qu'il fallait se repentir d'avoir consommé mal à propos ces paroissiens en ferais de procès, et imiter ce que Tertullien disait du Lazare, qui nettoyait sa maison du ballet de la Pénitence.

Comme ce chicaneur sortait de la salle, en même instant il entra un curé contre lequel on avait fait des plaintes au prélat, de ce qu'un dimanche gras, il avait annoncé la quadragésime à ses paroissiens, en leur disant que le Carême n'était établi que par un ancien usage dans l'église que les riches qui pouvaient acheter aisément de bon poisson et de la marée devaient s'abstenir de manger de la viande, mais qu'il ne ferait aucune conscience qui n'auraient point observé ni jeûne ni abstinence. Le prélat qui connaissait le curé pour un animal fort vorace et gourmand ; je voudrais pour le repos de votre conscience, qu'étant d'un aussi grand appétit que vous êtes, vous eussiez dévoré le Carême, si vous l'aviez digéré, il n'en faudrait plus faire mention à vos habitants.

Mais les choses n'étant pas en l'état que vous pourriez souhaiter, il faut savoir et dire à vos paroissiens au premier prône que vous ferez le Carême a été institué par les apôtres. Ce qui se justifie par le Canon 69 et que le Pape Téléphore IX a rétabli ce Carême pour avoir publié et semé une doctrine erronée, je vous ordonne dit le prélat au curé une abstinence de viande pendant ce mois à condition que vous ne mettez pas votre jeûne dans votre bourse, comme je sais que vous avez coutume de faire, mais bien dans le bissac des mendiants, et par ce moyen vous jeûnerez en chrétien, et non pas en avare comme vous êtes.

Monseigneur ordonna qu'on fit entrer un curé qui avait fait un mariage contre toutes les règles. Le pasteur entra dans la salle. Le prélat lui demanda de quelle autorité il avait administré ce Sacrement entre ces particuliers qu'il nomma ; il lui répondit, Monseigneur, j'ai une bonne décharge puisque c'est en vertu d'une dispense du Saint-Siège, dont il montra la teneur au prélat qui dit que ces gens-là avaient fort bien fait d'avoir une dispense du Pape qui est le Dieu de la terre, car celui du Ciel ne l'aurait assurément pas accordée.

M. l'abbé du Tillon qui avait fait la harangue à l'entrée du Synode, le plus souvent entretenait les curés qui se présentaient pour entrer à l'audience. Il y en eut un qui lui montra une Elégie qu'il avait faite parlant au prélat, à votre gloire, qui me paraît d'assez bon gout et fort juste. Le bénéfice de ce courtisan du Parnasse est fort modique ; comme il emploie de son mieux sa verve poétique pour vous immortaliser, il est juste que de votre côté vous lui donniez de quoi l'entretenir.

Monseigneur de Paris qui était proviseur de Sorbonne prévoyant qu'en recevant l'Elégie des mains de ce curé poète, il serait engagé de lui faire un présent considérable ; dit à l'abbé, M. Je vous conjure de faire connaître à ce curé poète que je lui suis sensiblement obligé d'avoir l'honnêteté de me préconiser par ses beaux vers, desquels je ne me juge pas tout à fait capable de faire un juste discernement. Vous savez M. l'abbé, comme moi, que nous autres docteurs de Sorbonne n'avons point de juridiction sur les Muses, et que le Parnasse n'est point de notre ressort.

L'abbé dit au prélat, vous ferez un sensible plaisir à ce pauvre prêtre de lire et un peu applaudir son ouvrage. Monseigneur répartit à l'abbé, croyez-moi que dans tous les siècles, les poètes ne font guère état des louanges à moins qu'elles ne soient outrées.

L'abbé dit au prélat, puisque je ne suis pas assez persuasif, Monseigneur, pour vous faire naître l'envie et la curiosité de lire des vers faits à votre louange, je ne vous parlerai plus de l'Elégie ; je vous dirai seulement en deux mots la pointe et la chute de son épigramme. Comme on a publié dans tout le monde que le Roi s'était déterminé d'ériger l'Archevêché de Paris en Duché-Pairie en votre faveur, comme cette ville n'entre point en parallèle avec une autre de l'univers, ce qui fait que l'on dit communément Paris sans Pais, cela fait dire à notre poète, que puisqu'à l'avenir tous les prélats de Paris seront Pairs de France, on ne pourra publier que jamais Paris ne sera sans Pair.

Le Sieur du Puel, curé de Châtre (de 1663 à 1676) qui a fait la traduction de quelques écrits de S. Philippe de Néri, et les entretiens de l'abbé Jeom, et du prêtre Eusèbe ; comme pasteur du lieu se croyait en droit d'entrer dans la chambre de Monseigneur, sans prendre la précaution de se faire nommer. Le prélat lui dit, j'ai vu depuis peu une traduction de vous qui me paraît fort spirituelle et délicate et de bon gout ; si ce genre d'écrire vous plaît, et que vous soyez bien aise de vous laisser mener par la lisière de quelqu'auteur, je voudrais ce me semble en choisir un autre encore plus encore fameux que S. Philippe, je ferais mon possible de porter la lumière le plus avant que je pourrais, dans les livres de Tertullien, mais je me sens trop faible pour démêler les obscurités de cet abominable Africain. Vous savez dit M. de Paris au curé, le jugement que l'église a fait des écrits de cet auteur mais peut-être vous n'avez pas ouï dire la pensée de M. de Balzac, parlant de l'obscurité de Tertullien, il dit que c'est la noirceur de l'ébène qui ne laisse pas d'avoir de l'éclat.

Je vous dirai M. du Puel dit le prélat, que j'ai lu avec attention quelques-uns de vos entretiens en manuscrit avec M. de la Trappe, il semble que vous vouliez encore raffiner sur les autorités de ce dévot abbé, et que vous souhaiteriez que le clergé séculier se conforma à la sévérité de la règle de Saint-Bernard. Mais cependant je suis surpris d'apprendre de vos paroissiens, que quoi que vous leur prêchiez une morale aussi sévère que vous faites, vous ne laissez pas de jouer souvent avec des femmes et des filles : quoique ces divertissements paraissent innocents, ils ne sont néanmoins nullement de la pratique de la Trappe ; Il est vrai dit le pasteur au prélat, que les derniers jours gras du Carnaval, nous jouâmes au Colin-Maillard. C'est à ce jeu dit le prélat que vous avez été attrapé et que l'on a connu que vous n'étiez nullement un enfant de la Trappe.

Monseigneur de Paris continuant de parler dit à ce pasteur je vois que vous tâchez de vous persuader, que les évêques sont cause du relâchement de leur Clergé. Par vos écrits vous tonnez, mais j'aimerais mieux vous voir éclairer d'exemples : vous pourriez vous appliquer ce que Job disait de lui-même que le désir de son salut s'était évanoui comme un nuage, parce qu'il était aussi léger que le vent.

Monseigneur de Paris qui connaissait M. du Puel pour un esprit transcendant, et qui avait écrit avec autant d'esprit que de délicatesse. Je sais dit ce prélat que les grandes applications que l'on a à composer des livres méritent bien que l'on se donne quelquefois quelque relâchement d'esprit, mais jouer avec des femmes et des filles à des petits jeux ou l'on tâche de faire fourvoyer la langue pour prononcer de vilains mots et de grosses sottises, vous voulez bien que je vous avertisse que c'est outrer le relâchement et que tous ses ensorcellements de badineries, qui sont du gout de quelques petits esprits ne peuvent en conserver un bon comme le vôtre, dans sa véritable assiette.

Il se présenta à la porte de la sale du Prélat, un jeune ecclésiastique qui le vint saluer et qui lui fit voir la démission du bénéfice faite par son oncle. Le prélat lui demanda l'intendant parler s'il n'était point originaire de Flandres ou de Picardie, il lui dit Monseigneur, je suis du diocèse de Tournai, d'un village à deux lieues de cette ville mémorable par un combat de serpents et couleuvres, qui arriva en ce lieu l'année 1059. Ce terrain n'a jamais servi qu'une fois de champ de bataille pour ces vilains reptiles mais depuis cette journée notre contrée a toujours été la boucherie de l'Europe

Le prélat dit au bénéficiaire c'est le serpent qui a fait égarer l'homme de la véritable voie du salut ; ce sont aussi les serpents et les couleuvres de Tournai qui ont désigné par leur combat, le théâtre que vous deviez choisir pour vous égorger les uns les autres.

Entretien XII

Comme le prélat finissait ce discours, un maître d'hôtel entra dans la salle pour venir prendre quelques ordres secrets, lui parlant à l'oreille ; ensuite lui dit tout haut qu'il avait vu à la porte du vestiaire un prêtre à grande barbe qui souhaiterait parler à votre Grandeur, Mon Dieu dit le prélat, je l'attends avec impatience, ce vénérable curé d'une petite paroisse à une lieue de Montlhéry, dont M. le marquis du Châtelet est seigneur, entra et salua le prélat qui lui dit y-a-t-il longtemps que vous vous êtes échappé des Capucins ou des Petits-Pères, qui se disent ermites de Saint Augustin.

Le pasteur lui répondit qu'il n'avait eu la pensée d'entrer dans ces ordres, d'où vient donc dit le prélat que vous portez cette plantureuse barbe et une manchette à votre col, qui ne me plait nullement, car je veux de l'uniformité dans le clergé de mon diocèse pour comparaitre à l'assemblée de demain ; faites en diligence agrandir votre collet et raser votre barbe.

Le pasteur fort chagrin, de ce que l'on avait fait le procs à sa barbe, s'en allait en murmurant à un laquais qui l'entendait comment veut-il disait ce curé que je fasse allonger mon rabat, et le chagrin que je ne puis vaincre, c'est qu'à mon arrivée au village, toutes les femmes et les petits enfants courront après moi, déplorant la perte de ma barbe, et les paysans ; gens toujours mal pensants croiront qu'on m'a trouvé en flagrant délit et que pour me noter d'infamie, on m'a rasé comme un fripon.

Néanmoins, ce pauvre curé, pour déférer aux ordres de son prélat, voulut vaincre sa répugnance et fut trouver le barbier de la maison dans la salle du commun, ce barbier le voyant dans une grande perplexité et jugeant qu'elle provenait de la perte de sa barbe, fit un grand éclat de rire, qui déconcerta tellement le pauvre curé qu'il ne voulut plus présenter le menton ; ce que l'on vint rapporter au prélat qui dit je ne veux point que vous le preniez à la barbe pour le raser, quoi qu'il y ait bonne prise.

Ce curé vint pour présenter requête civile contre l'arrêt prononcé contre sa barbe. Le prélat lui dit, en bonne foi, M. le curé, vous devriez être bien satisfait de votre conduite, puisque vos supérieurs ne trouvent rien à réformer en votre personne qu'une méchante barbe, je crois en vous l'ôtant, faire mon devoir vous faisant dépouiller de l'amour propre qui est un grand obstacle à votre salut. Je sais que cet ornement ôté de votre menton, vous perdrez beaucoup de coups de chapeaux car il est certain que ce sont ces grandes barbes qui font traiter tant de gens de Révérence, et qui impriment le respect de ceux qui les regardent.

Concerne La Norville près Arpajon

Comme la porte de la salle était à demi-ouverte, une paysanne grande et fort belle, âgée d'environ vingt-cinq ans, entra brusquement et se jeta toute baignée de larmes aux pieds du prélat, lui disant Monseigneur, je suis une pauvre femme du village de la Noirville qui est à deux portées de mousquet de Châtres. Cette paysanne demanda justice contre son curé en ce que depuis trois mois qu'elle requérait de la vouloir marier, cet inexorable pasteur de l'avait point voulu écouter.

Le curé averti de la plainte que l'on devait faire contre lui à l'Archevêché, se trouva à la sortie de la villageoise et se présenta au prélat qui lui demanda, d'où vient M. le curé que vous refusiez d'administrer le sacrement de mariage à une pauvre femme qui ne fait que sortir d'ici. Le curé dit au prélat vous saurez Monseigneur que cette femme n'est pas plutôt veuve qu'elle se remarie incontinent, depuis deux dans j'ai enterré deux de ses maris, elle est encore prête d'en épouser un troisième, il est vrai que j'ai refusé de lui donner la bénédiction nuptiale pour le dernier qu'elle veut épouser parce qu'elle me doit les frais dunéraires de ses autres maris.

Le prélat lui dit je vous ordonne M. le Curé de marier cette veuve à sa première requête, elle mérite bien que vous lui fassiez grâce et gratis de vos droits « *funéraires* » puisqu'elle vous fait tant gagner d'argent par ses fréquentes et agréables noces. Je vous trouverais le plus riche et le plus heureux de tous les curés de mon diocèse, si toutes les femmes de votre paroisse étaient de cette trempe, ce serait un gain tout clair pour vous d'avoir de telles ouailles dans votre bercail, car si celle-ci qui n'a que vingt-quatre à vingt-cinq ans vit encore une douzaine d'années, elle vous fera autant gagner d'argent en mariages et droits d'inhumation, qu'elle a fait par le passé. C'est pourquoi je vous ordonne pour cette fois, de ne pas tondre une ouaille de si grand rapport.

(Fin des extraits)